

ICANN69 | Réunion générale annuelle virtuelle – Discussions du GAC sur les services de données du registre et la protection des données  
Mardi 20 octobre 2020 – 14h30 à 16h00 CEST

JULIA CHARVOLEN: ... La politique de données d'enregistrement des gTLD. Pour des contraintes de temps nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui, mais la feuille de présence des membres du GAC sera disponible en annexe du communiqué du GAC ainsi que dans les procès-verbaux de cette réunion.

Je souhaite rappeler aux membres du GAC de bien vouloir indiquer leur présence en mettant à jour leur nom et l'organisation qu'ils représentent sur la salle Zoom. S'ils souhaitent poser une question ou faire un commentaire, ils peuvent le taper sur le chat en ajoutant au début et à la fin de la phrase « question » ou « commentaire » pour que tout le monde puisse le voir.

Le service interprétation simultanée pour le GAC sera disponible à travers Zoom et la plateforme d'interprétation simultanée à distance de Congress Rental Network. Des instructions pour utiliser ce système sont disponibles dans la fenêtre de chat de Zoom.

Les micros seront désactivés pendant toute la durée de la séance à moins que les intervenants soient dans la file d'attente pour

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

---

intervenir. Si vous souhaitez parler, levez la main dans la salle zoom. Quand vous prendrez la parole, dites votre nom et la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Veuillez également parler clairement et à un débit raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos.

Finalement, cette séance comme toutes les autres activités de l'ICANN est régie par les normes de comportement requises par l'ICANN.

Sur ce je vais céder la parole à la présidente du GAC, Mme Manal Ismail. Allez-y.

MANAL ISMAIL: Merci Julia. Avant de commencer, je voudrais demander une précision, est-ce que cette séance est censée durer 60 minutes ou 90 minutes ?

JULIA CHARVOLEN: Désolée Manal, la séance durera 90 minutes.

MANAL ISMAIL: Très bien, c'est juste pour savoir comment organiser nos délibérations. Merci Julia et bienvenue à tous.

Nous allons maintenant commencer nos délibérations sur la [inaudible] WHOIS et la politique de protection de données. Pendant 90 minutes nous allons voir les événements récents vis-à-vis des travaux pour mettre à jour le WHOIS et le mettre en conformité avec le

---

RGPD suivant le rapport final de l'étape 2 de l'EPDP. Le rapport, ainsi que les déclarations minoritaires devraient être considérés par le conseil d'administration et les délibérations sur un nombre de domaines de politique sont censés recommencer ou commencer vis-à-vis de l'accès aux données et de la distinction entre les données d'enregistrement des personnes physiques et des personnes morales.

Je vais donc tout de suite céder la parole aux membres du petit groupe du GAC consacré à l'EPD, Laureen, Georgios et Chris, vous avez la parole.

LAUREEN KAPIN :

Merci Manal. Nous allons chacun présenter une partie de ce sujet. Moi je vais vous présenter un petit contexte, une feuille de route.

Diapo suivante. Nous allons vous mettre à jour vis-à-vis de l'état de situation des recommandations de l'étape 2 de l'EPDP ainsi que des recommandations de l'étape 1 et des recommandations qui en débouchent. Nous allons également présenter une mise à jour vis-à-vis des recommandations qui ont été adoptées par la GNSO ou le SSAD, sigle qui représente Système Normalisé d'accès et de divulgation, en anglais « Standardized System for Accuracy Access and Disclosure ». Donc c'est un système normalisé. Nous allons beaucoup parler de SSAD.

Et puis nous allons aborder les préoccupations du GAC et des autres parties prenantes. Après cela, nous allons voir les prochaines étapes, à savoir la ligne chronologique générale, les délibérations du conseil

d'administration. L'étape 2a, je croyais qu'on allait parler de l'étape 3, mais vous savez, les techniques de marketing sont comme cela, donc on a renommé cette étape 2a. Quoi que soit son nom, l'étape abordera le débat entre personnes physiques et personnes morales, entre les contacts [anonymisés], les données d'enregistrement de gTLD et leur exactitude, les aspects qui ne sont pas couverts par le RGPD européen comme la distinction entre personnes physiques et personnes morales. Et, d'autre part la question de l'exactitude des données d'enregistrement des gTLD n'a pas été abordée par le GAC depuis un moment, donc nous allons en discuter également. Si je ne me trompe, Chris c'est à vous d'aborder la question suivante sur le contexte.

CHRIS LEWIS-EVANS:

Oui, merci. Je vais parler de l'étape 1 qui semble être une ère ancienne, nous avons commencé les travaux en mai 2018, on dirait que c'était il y a très, très longtemps, mais tout est frais dans notre mémoire. L'étape 1 a donc été complétée, la plupart des recommandations de politique ont été abordées par le conseil d'administration en mai 2019.

Une des recommandations disait que l'étape de mise en œuvre devrait être conclue vers février 2020. Comme vous le voyez, cette étape est toujours en cours. On en est presque à la fin de ces travaux, mais pour l'instant on n'a pas de date de conclusion de mise en œuvre de l'équipe de révision de la mise en œuvre. Leur dernier appel n'a pas débouché sur un accord. Donc peut-être qu'on devrait signaler une

---

petite alerte là-dessus pour l'étape 2. Et il y a également l'étape de conception opérationnelle pour nous orienter, pour voir les interactions entre les deux étapes. Tout cela fera l'objet de nos discussions avec le conseil d'administration plus tard dans la journée.

L'étape 2 a également été conclue, le rapport final a été publié en juillet de cette année. On n'a pas pu tenir quelques réunions en personne en raison des circonstances qu'a générées la Covid, mais nous avons toutefois pu conclure cette étape.

Tous les comités consultatifs impliqués ont présenté des déclarations minoritaires, d'ailleurs le GAC en a présenté un vers la fin août. Le conseil de la GNSO les a évalués et a tout de même adopté toutes les recommandations de politique et les a soumises à la considération du conseil d'administration de l'ICANN en septembre.

Et nous voilà à l'heure actuelle dans l'état de situation que nous avons présenté avant. Voilà quant à moi. Georgios, je pense, allait aborder les recommandations spécifiques.

GEORGIOS TSELENTIS:

Oui, merci. Bonjour à tous, Georgios de la Commission Européenne. Je fais partie de ce petit groupe consacré à l'EPDP.

Nous vous avons présenté des mises à jour sur les sujets qui ont été abordés au sein du groupe à plusieurs reprises. Peut-être ça vous a semblé que nous n'avions que des désaccords, mais ce n'est pas le cas.

---

Un nombre de recommandations ont atteint l'étape 2 et ont fait l'objet d'un consensus à la fin de ces échanges, voici le tableau des recommandations. Et sur la liste du total j'ai marqué quelles sont celles qui ont fait l'objet d'un consensus complet ou un consensus quoi qu'il en soit au moins, ce qui est marqué en vert. Donc j'essaierai d'expliquer rapidement quelles étaient les accords parmi les parties prenantes vis-à-vis de chacune des recommandations.

Recommandation numéro 1 concernant l'accréditation, il a été accordé d'avoir un établissement pour la sélection des autorités d'accréditation et d'établir une politique pertinente pour l'accréditation. À cet égard, le SSAD acceptera des requêtes d'accès ou de divulgation de certaines organisations ou de certains individus qui soient des utilisateurs du système enregistré.

La politique définit également une autorité d'accréditation unique qu'il serait convenable que l'organisation ICANN gère aux fins d'évaluation des demandeurs. Ce faisant, l'organisation ICANN devrait également mettre en œuvre une politique de confidentialité.

Nous avons également accordé qu'il y ait des tiers qui puissent s'occuper de cela. Et parmi les règles de politique, nous avons également établi la révocation de permis et autres.

Donc le niveau de consensus pour cette recommandation était élevé. Nous avons couvert la base nécessaire pour accréditer les demandeurs.

---

Et c'est pareil pour la deuxième recommandation. Vous vous en souviendrez, nous avons présenté une proposition du GAC au sujet de l'accréditation des entités gouvernementales dans le but que les entités gouvernementales puissent être accréditées à travers des décisions facilitées par ceux qui sont responsables de la divulgation, à savoir les parties contractantes ou la passerelle centrale. Il sera alors plus facile d'accéder aux données d'enregistrement de gTLD non publiques.

Pour cette recommandation nous avons également accordé que les mêmes principes et règles qui régissent l'accréditation des entités non gouvernementales devraient être suivis approximativement et que l'accréditation par pays ou par l'entité gouvernementale d'un territoire pourrait également être mise en place suivant les entités ou les autorités désignées par le gouvernement pour assurer ce rôle. Ce rôle devrait être disponible aux différentes entités gouvernementales qui requièrent l'accès à des données non publiques d'enregistrement, par exemple les autorités de la loi pénale, de la loi civile, les autorités de protection de données, les autorités judiciaires, les organisations de protection des droits des consommateurs, etc.

Donc pour cette deuxième recommandation, le travail qui a été accompli était très riche et a fait l'objet d'un consensus complet.

La recommandation numéro 3 portait sur les critères et le contenu des requêtes. On a discuté de la présentation de données d'éléments normalisés. Et ici l'accord concernait les informations que devraient

---

comprendre les demandes qui sont nécessaires pour autoriser la divulgation.

Donc ici on a parlé par exemple du nom de domaine qui devrait être inclus, de l'identification et des informations concernant la demande, des informations au sujet des droits humains des demandeurs, spécifiquement pour la demande, les intérêts légitimes, d'autres bases de légitimité, etc.

Par ailleurs, nous avons accordé que pour ce qui est des demandes de contenu et donc des critères et des contenus des demandes, il devrait y avoir une autorité qui fournisse ces informations.

La recommandation numéro 4 porte sur l'accusé de réception qui sera envoyé par le gestionnaire de la passerelle d'accès une fois que toutes les informations ont été filtrées.

Concernant la recommandation numéro 7 qui porte sur les objectifs du demandeur au moment de demander l'accès aux données, comme je l'ai dit avant pour les demandes qui portent sur l'application de la loi pénale, des réclamations civiles, la protection des consommateurs, la prévention d'abus, la sécurité des réseaux, voilà donc les fins auxquelles les demandeurs peuvent demander l'accès aux données. Et, on doit valider également le droit du titulaire de nom de domaine sur la propriété ou pour réclamer la propriété sur un nom de domaine.

L'hypothèse que nous avons un objectif valide n'implique pas qu'il y ait une divulgation automatique qui se fasse. Il va falloir qu'il y ait une évaluation de chaque demande spécifique.



---

Pour ce qui est de la recommandation 11 qui parle des conditions d'utilisation, nous avons établi quelles seraient les attentes au niveau des politiques et des contrats pour l'utilisation du système SSAD. Nous sommes convenus d'établir quelles seraient les clauses qui feraient référence aux problèmes les plus importants, mais nous n'avons pas travaillé en profondeur par rapport à cette question, sachant que les parties se sont engagées à prévoir les clauses qui seraient nécessaires pour protéger les données personnelles.

Un autre point sur lequel nous sommes tombés d'accord, ce sont les conditions applicables pour le respect des lois applicables. Nous incluons dans cet aspect les contrats de divulgation et les utilisations acceptées dans le cadre des politiques établies.

Pour ce qui est de la recommandation 13, une recommandation concernant la politique relative aux demandes, nous avons été d'accord sur le fait qu'une passerelle centrale devrait être utilisée, qui devrait donc contrôler toute mauvaise utilisation. Et quand on parle de mauvaise utilisation on parle d'un trafic trop élevé ou une mauvaise utilisation des accréditations.

Nous sommes d'accord pour dire qu'on ne doit pas rejeter des demandes qui ne seraient pas prouvées comme étant malveillantes, et il y a des conditions qui prévoient le signalement de ce type de problème.

Pour ce qui est de la politique concernant les demandes, ou les requêtes, nous permettons, nous autorisons des requêtes qui pointent

---

vers plusieurs interrogations avec une même requête. Ici, il y a eu des parties prenantes qui ont manifesté des inquiétudes par rapport à cela. Nous savons que nous ne serons pas soumis à des processus automatisés et chaque partie devra prendre la décision d'autoriser ou non cette divulgation.

Nous sommes convenus également du fait que ces mesures portent sur des données actuelles et non pas sur des données historiques.

Et finalement, pour ce qui est des différentes requêtes, nous allons faire un suivi, avoir une traçabilité des échanges entre le demandeur et les divulgateurs.

Si je dois insister sur les recommandations qui ont fait l'objet d'un consensus, les voilà, et maintenant je passe la parole à Chris pour qu'il nous parle des points sur lesquels nous n'avons pas été d'accord.

CHRIS LEWIS-EVANS:

Si nous passons à la diapo suivante, vous allez voir les recommandations qui n'ont pas fait l'objet d'un consensus et qui ont donné lieu à des positions divergentes.

Nous commençons par les recommandations 8, 9 et 10, des recommandations relatives à la manière dont la divulgation a lieu dans le cadre du système SSAD.

Mon point de vue, par rapport à cela, c'est que ces recommandations sont très liées à la recommandation 18, à savoir l'évolution du SSAD. Il

---

y a eu beaucoup de discussions au sein de l'EPDP et il y a eu également différents points de vue.

Donc les recommandations 8 et 9, par rapport à ce qui était permis du point de vue juridique, il a été décidé donc qu'il était encore trop tôt pour prendre des décisions. Et le problème ici tourne autour de la recommandation 18 et l'évolution de ce modèle, les mises à jour de ce système, l'automatisation. Il y a donc des aspects qui sont très liés entre eux et qui suscitent des inquiétudes de la part de certaines parties de la communauté.

Un autre point sur lequel je voulais attirer votre attention, c'est le point 14 concernant la durabilité financière du système. Il y a eu beaucoup d'inquiétudes exprimées par rapport à la faisabilité de ce système, en termes de coûts du système. Et ensuite, du point de vue gouvernemental, des inquiétudes liées au fait de savoir comment ces coûts seraient financés car il est un peu difficile pour nous de nous mettre d'accord par rapport à ce point de l'EPDP.

Voilà les trois principaux domaines de désaccord. On en a parlé avant et je pense que les débats se poursuivront par rapport à ces points dans la prochaine phase de l'EPDP.

Et maintenant je vais passer la parole à Laureen pour qu'elle vous parle de la prochaine diapo.

---

LAUREEN KAPIN :

Merci Chris. Comme il a été indiqué sur le chat, il y a eu beaucoup de points sur lesquels les membres du groupe sont d'accord. Ma diapo de départ ne soulignait pas toutes les recommandations sur lesquelles nous étions d'accord, mais plutôt celles qui étaient liées au SSAD. Mais bien entendu il y a eu d'autres points sur lesquels nous sommes arrivés à un consensus.

Le GAC a exprimé certaines inquiétudes et cela, ces inquiétudes ont été donc prises en compte dans une déclaration de minorité. Et c'est de cela qu'il s'agit quand on parle d'un modèle multipartite. Il y a la recherche de consensus, mais il y a également la possibilité pour les parties qui ne sont pas d'accord d'exprimer leurs désaccords à travers des déclarations de minorité ou des opinions minoritaires.

La déclaration de minorité du GAC, et si vous voyez la diapo il y a un lien vers cette déclaration si cela vous intéresse, concerne un certain nombre d'éléments. Je ne vais pas les lire, vous pourrez le faire vous-même.

Ce système, comme Tom l'a dit sur le chat, peut donner lieu à d'autres éléments que l'on n'envisage pas. Et, en ce moment, il s'agit d'un système qui est plus fragmenté que centralisé.

Ensuite, les décisions par rapport à la divulgation peuvent ne pas être applicables ou exigibles. Un autre point concerne le besoin d'avoir plus d'orientation par rapport à la manière dont les parties contractantes prennent la décision de divulguer ces informations. Cela n'est pas tout à fait clair dans le RGPD et c'est un point qui est difficile à comprendre

---

du point de vue de la décision de la décision qui doit être prise par les différentes parties concernées par la divulgation. Le rôle de l'ICANN également pour voir s'il peut faire en sorte que les procédures soient appliquées. Il s'agit donc d'un point difficile d'autant plus que le RGPD n'est pas clair à cet égard.

Ensuite, l'idée de pouvoir donc impliquer cela de manière significative, nous avons également identifié le problème selon lequel ce système ne fournit pas suffisamment de protection pour les consommateurs ou pour la confiance des consommateurs.

Et, au niveau général, la question qui se pose est celle de savoir si les problèmes liés à la protection des consommateurs qui peuvent inclure des problèmes liés à l'abus du DNS qui ne sont pas prioritaire, le fait de savoir si ces problèmes sont dument pris en compte. Et, comme on l'a dit dans le panel précédent sur l'abus du DNS ou l'utilisation malveillante du DNS, ce sont donc des menaces au système du DNS qui peuvent avoir un impact très fort mais qui n'ont pas une durée très longue. Et c'est pour cela qu'il faut agir très vite, parce que les malfaiteurs agissent de manière rapide.

Ensuite, il n'y a pas encore de mécanismes fiables pour que le système évolue. Il y a eu un travail très constructif réalisé par rapport à ce problème, mais la recommandation n'est pas suffisamment claire pour savoir comment le système pourra évoluer vers une structure plus centralisée.

---

Et, finalement, il y a le problème de la durabilité financière du système, pour savoir si les utilisateurs du système pourront avoir les moyens nécessaires pour l'utiliser. On pense aux agences publiques qui, en général, ont des problèmes de trésorerie et de ressources, mais on pense également aux professionnels de la cybersécurité qui agissent du point de vue de la distribution des logiciels malveillants, etc., et qui devraient donc avoir les moyens pour pouvoir utiliser le système.

Nous avons également mis l'accent sur des problèmes par rapport auxquels le GAC a lancé des alertes de manière réitérée dans les recommandations, et cela concerne l'exactitude des données. Ce problème a fait l'objet de nombreuses discussions, et Georgios en particulier en parlé à plusieurs reprises, non seulement du point de vue de leur importance, mais aussi du point de vue de l'importance de l'exactitude de données dans le cadre du RGPD.

Le problème de personnes physiques versus personnes morales n'a pas été traité dans cette partie de la recommandation, nous sommes optimistes, nous croyons que cela pourra être analysé prochainement, dans la prochaine étape de l'EPDP, avec d'autres problèmes tels que la façon dont les données devraient être traitées et la question de savoir si des emails anonymisés devraient être utilisés.

Dans la déclaration minoritaire, nous demandons également des clarifications par rapport au statut et au rôle de chacune des autorités de contrôle de données de traitement de données.

---

J’essaie de regarder mon téléphone maintenant pour voir qui est la prochaine personne à laquelle je dois passer la parole, qui va parler des inquiétudes des autres parties prenantes. Comme je l’ai dit, il y a eu plusieurs parties prenantes qui ont présenté des opinions minoritaires. Et donc je vais passer la parole à mon collègue pour qu’il vous parle de ces autres déclarations minoritaires.

CHRIS LEWIS-EVANS:

Comme Laureen l’a dit, tous les autres groupes ont présenté des opinions minoritaires qui accompagnaient le rapport final. Donc il y a également bien sûr beaucoup de préoccupations vis-à-vis des résultats du processus et des points que chacun voulait souligner.

Je vais donc me concentrer sur certains des aspects qui nous intéressaient.

L’ALAC et le SSAC ont signalé des préoccupations similaires aux nôtres... Désolé, je ne sais pas quel est le problème... Eu égard à la durabilité du système financier et de la manière qu’avaient les utilisateurs de participer au système. Donc ça me ramène à la recommandation numéro 18 sur la durabilité financière, c’est avec cette recommandation que ça a un rapport.

Il serait intéressant donc de voir si cette recommandation avance vers la mise en œuvre opérationnelle et si cela permettrait de préciser quelques détails et d’expliquer un peu mieux comment cela fonctionne et comment le système pourrait être mis à profit pour tous les utilisateurs du système.

---

Au cours du vote au sein du conseil de la GNSO, tant l'IPC que le BC ont voté contre l'adoption d'un nombre des recommandations, surtout du côté de la divulgation. Mais la super-majorité du conseil de la GNSO les a toutefois adoptées.

Nous voulions également souligner que l'ALAC a manifesté ses préoccupations vis-à-vis du vote des recommandations du vote des politiques non consensuelles par la GNSO qui ont été soumises à la considération du conseil d'administration. Ça fait partie des règles de fonctionnement de la GNSO, ces votes à la majorité qualifiée, et donc les préoccupations concernent la manière dont fonctionnent ces règles de consensus qui ont été abordées dans notre opinion minoritaire également.

LAUREEN KAPIN :

Oui, je voulais ajouter à ce que Chris est en train de dire que ce n'est pas nécessairement que l'adoption de ces recommandations par la GNSO était contre ses propres procédures, au contraire les procédures de la GNSO permettent que cette organisation de soutien délibère de l'adoption ou pas de ces recommandations et les présente au conseil d'administration lorsqu'il n'y a pas de consensus, et alors sinon on considère si elles devraient redélibérées ou reconsidérées. Donc ici le débat est de savoir ce qu'en fait le conseil d'administration. Nous savons quel est le fonctionnement du conseil de la GNSO qui, en l'absence de consensus, va les soumettre à la considération du conseil, mais cela va dépendre du conseil d'administration de décider



---

de quelle recommandation approuver ou pas, et c'est à ce niveau-là qu'il y a des considérations.

Je prévois qu'il y aura un niveau de consensus et un certain niveau de discussions vis-à-vis des préoccupations manifestées par les parties prenantes.

CHRIS LEWIS-EVANS:

Merci Laureen pour cette précision. Sur ce, je vais céder la parole à Georgios qui nous présentera la ligne chronologique.

GEORGIOS TSELENTIS:

Merci Chris. Sur ce schéma vous voyez la ligne chronologique qui résume ce qui a été fait à ce jour et ce qui devrait se faire à l'avenir proche et à plus long terme aussi.

Vous voyez ici des questions qui ont été expliquées par Chris concernant la mise en œuvre de la politique de l'étape 1. Nous avons déjà expliqué l'application de ces politiques aux contrats et ce concernant les politiques de l'étape 1. Ces dates sont toujours en cours.

Il y a d'autres questions comme l'étape de conception opérationnelle qui a également été abordée brièvement lors de nos échanges avec le conseil d'administration et qui est censé procéder à l'étape de mise en œuvre de l'étape 2.

---

Comme vous le voyez, il y a également la discussion concernant les sujets en suspend qui apparaissent dans notre rapport d'exactitude des données et de la distinction entre personnes morales et physiques ainsi que dans nos délibérations de politiques et dans la mise en œuvre de l'étape 2, ils ont accepté qu'il s'agissait de sujets importants qu'il fallait aborder. Tout cela reste à décider.

Il apparaît également la discussion de l'analyse de coûts/bénéfices suivant le modèle lié aux implications de la durabilité financière du modèle. Nous savions que cela était complexe et qu'il serait difficile de résoudre tout cela en même temps. Il y a beaucoup d'activités qui sont prévues à mesure que nous avançons.

Nous soulignons ce que nous avons dit dans nos avis précédents du GAC, qu'une solution en temps voulu de modèle d'accès et modèle de divulgation est souhaitable, et nous abordons l'impact de cela dans la présente ligne chronologique vue le manque de solution à ces problèmes qui ont été identifiés.

Si je ne me trompe, c'est à Laureen de reprendre la parole pour la diapositive suivante qui sera la dernière. Laureen à vous.

LAUREEN KAPIN :

Parlons de prochaines étapes. Il y aura d'abord une consultation entre le conseil d'administration de l'ICANN et le conseil de la GNSO, sachant que le conseil de la GNSO a signalé cette question de la durabilité financière et a soulevé la question d'une analyse potentielle des coûts/bénéfices dans ces actions. Nous espérons voir comment la

---

question sera abordée lors de la réunion avec le conseil. Plus tôt aujourd'hui on nous a dit que si jamais il y avait une analyse de coûts/bénéfices qui serait faite, cela devrait considérer les préoccupations que le Conseil prend au moment d'évaluer les recommandations de l'étape 2.

Je tiens à signaler que cela pourrait être un sujet d'importance pour le GAC au moment d'obtenir davantage d'informations sur la manière de procéder à cette analyse, en particulier pour voir comment seront mesurés les bénéfices et quel groupe de partie prenante contribuerait à l'analyse ou à la conception de cette analyse.

Il reste beaucoup de définitions à connaître, et il y a beaucoup d'intérêts à savoir comment cette analyse sera menée.

Le conseil d'administration a également reçu des informations pour considérer les recommandations de politiques, et une fois qu'il y aura une conception proposée, ils pourront prendre une décision. En ce moment ils attendent les apports du GAC à ce sujet. Cependant, vu les échanges au sein du conseil d'administration, on sent qu'il est fort probable qu'ils appliquent cette étape à l'EPDP et aux recommandations qui en débouchent. Je dis cela si j'ai bien compris.

Nous espérons que les contributions du GAC sur l'étape de conception opérationnelle seront prises en considération. Et, comme d'habitude, le conseil d'administration demandera au GAC s'il y a des inquiétudes de politiques publiques vis-à-vis des recommandations, ce sera une

---

nouvelle occasion pour le GAC de présenter ses contributions et ses avis.

Quant à la mise en œuvre, comme dans le cadre de l'étape 1, les groupes de parties prenantes sont invités à participer aux délibérations concernant la mise en œuvre. Et je vous avance, vu que j'ai participé aux délibérations concernant l'étape 1, que ces délibérations concernant la mise en œuvre sont très importantes. En général, les membres de l'EPDP qui discutent des politiques trouvent que quelque chose est tout à fait clair, et l'équipe de mise en œuvre n'est pas du même avis. Donc il est très important de s'y impliquer. Nous remercierons la participation des représentants du GAC au travail de cette étape lorsqu'elle sera lancée.

Et puis, comme discuté, il y aura une étape suivante, étape 2a, qui sera plus courte. Ça ne veut pas dire grand-chose, bien sûr, mais elle est censée aborder la manière de traiter les données des personnes morales et des personnes physiques et cela devrait se faire de manière anonymisée et unique. Le GAC y participera. Et il y a par ailleurs également l'exactitude des données, ce qui ne fait pas partie des délibérations de l'EPDP. Au contraire, ce sera une initiative séparée qui sera cadrée sous peu. Le GAC et d'autres membres de notre secteur et de nos organes des autres comités consultatifs devraient s'y impliquer, ainsi qu'aux autres initiatives de politiques liées à l'exactitude des données, sachant qu'il s'agit d'un sujet très important.

---

Si je ne me trompe, nous voilà à la fin de cette diapositive. Effectivement. Ça veut dire que nous allons maintenant pouvoir passer aux questions et réponses. Je ne sais pas Manal si vous souhaitez animer les échanges ?

MANAL ISMAIL:

Oui, avec plaisir Laureen. Permettez-moi de vérifier s'il y a des mains levées. Je vois une question qui a été envoyée par Vincent, de la France, sur le chat. Il dit : si l'une des recommandations qui n'ont pas atteint un consensus est adoptée par le conseil d'administration en tant que politique de l'ICANN, pourrait-elle être annulée par la suite étant donné qu'elle a été soumise au conseil d'administration d'une manière telle qui aurait pu être en contradiction avec les principes opérationnels de la GNSO ? Laureen, il me semble que vous avez déjà abordé la question.

LAUREEN KAPIN :

Oui. J'ai essayé de l'expliquer. Je ne suis pas experte sur les nuances et les subtilités de ces règles et des délibérations et des procédures du conseil de la GNSO, mais cela étant, si je lis les procédures, il me semble que le conseil de la GNSO a une certaine discrétion, une prérogative. Et du point de vue d'une avocate, comme je le suis, pour ce qui est de la prévisibilité ce serait au conseil de décider d'admettre ou pas ces recommandations. C'est, au moins, ma manière de le voir, mais ça ne veut pas dire que j'ai raison.

---

MANAL ISMAIL:

Merci Maureen. Et c'est vrai qu'on ne parle pas au nom de la GNSO. Moi je comprends comme vous qu'il n'y avait pas eu de manquement aux règles de la GNSO. Mais il n'y avait pas de consensus complet et il faudrait voir comment le conseil gère cette situation, mais il n'y a pas de manquement aux procédures de la GNSO. Laureen, Vincent vous remercie sur le chat.

Je m'excuse s'il y avait d'autres questions sur le chat que je n'ai pas vues, j'essaie de défiler. Et, en attendant, s'il y a des demandes de parole, je vous prie de bien vouloir lever la main pour nous l'indiquer.

Bien sûr, ces diapos ont été très claires, tout a été très clair, ou bien c'est un sujet qui ne suscite pas de controverses. Je vois Brian, des États-Unis... Brian s'il vous plaît.

ÉTATS-UNIS :

Merci beaucoup Mme la Présidente, merci Goergios, Laureen et Chris pour cette présentation qui était fantastique. C'est excellent de me retrouver ici dans la réunion de l'ICANN. Je voulais parler du point de vue du gouvernement des USA.

Je pense que l'équipe a très bien travaillé pour essayer de véhiculer les inquiétudes ou les soucis du GAC. Je voulais justement dire que nous souhaitons rester engagé dans le travail de ce groupe à l'avenir pour aborder des problèmes tels que personnes physiques versus personnes morales, exactitude des données, etc.

---

Après cette séance, nous allons proposer un texte pour le communiqué où l'on puisse prendre en considération certains points des avis du GAC qui mettent l'accent sur le besoin du SSAD comme un outil efficace pour accéder à des informations non publiques. Vous allez voir sur la liste ce texte que nous allons proposer après cette séance, mais je voulais tout juste signaler cela. Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Ryan, merci de nous avoir dit que vous allez fournir un texte pour le communiqué. Nous allons donc attendre cette contribution.

Maintenant je vois qu'il y a une autre demande d'intervention de la Russie. S'il vous plaît? Je ne veux pas écorcher votre nom, alors représentant de la Russie vous pouvez vous présenter vous-même.

RUSSIE :

Je voulais aborder quelques points. Hier, la France a fait une déclaration par rapport à l'écosystème de l'internet et le rôle de l'ICANN en tant que protecteur d'un internet non fragmenté et d'un espace unique. Je voulais me faire l'écho de cette déclaration et dire que cette histoire de l'EPDP et toute cette histoire par rapport au WHOIS est le résultat d'un certain nombre d'initiatives, non seulement européennes, parce que pratiquement tous les États ont mis en place des réglementations concernant la divulgation de données, la protection des données à caractère personnel.

---

Et hier Goran a mentionné l'importance de considérer les différentes juridictions sur lesquelles s'appliquent ces réglementations.

Pourquoi nous parlons de cela ? Actuellement, le service WHOIS n'est pas un service équilibré car il dépend des différentes réglementations qui peuvent contraindre les utilisateurs ou les États membres. Et cela dépend également de l'interprétation de ces contraintes ou de ces réglementations.

Je pense que les États devraient agir de manière plus proactive dans ce domaine. Je vois qu'il y a un besoin d'une harmonisation de nos législations et de nos réglementations au niveau national.

Je propose de préparer des recommandations préliminaires pour les registres nationaux et les bureaux d'enregistrement dans le domaine du WHOIS. Dans la séance consacrée à la sécurité publique, nous avons pu voir l'importance de tout cela.

Il y a des noms de domaine qui nécessitent la déclaration obligatoire des données d'enregistrement. Et cela est un exemple de la manière dont les différents États peuvent soutenir l'ICANN et peuvent contribuer à faire progresser cette question, non seulement dans le groupe EPDP, non seulement en tant que conseillers, mais aussi en tant que des acteurs proactifs et actifs dans le travail concernant ces dossiers.

Merci beaucoup.



---

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup la Russie. Effectivement, les réglementations nationales ont toute la même importance, et merci d’avoir insisté sur l’importance de l’harmonisation des réglementations nationales, ce qui nous rappelle également la déclaration que nous avons entendue de la part du représentant de la France hier en plénière.

Est-ce qu’il y a d’autres commentaires ou d’autres questions ?

Je vois qu’il n’y a pas de demande d’intervention, j’essaie de voir sur le chat s’il y a des questions ou des commentaires. Je ne vois pas de commentaire ou de question sur le chat. J’ai l’impression que nous allons donc lever cette séance une demi-heure avant. Très bien. Je ne vois pas de demande d’intervention. Peut-être qu’on a besoin d’une pause un peu plus longue.

Très bien. Je vais donc remercier Laureen, Georgios et Chris pour cette excellente présentation, très informative. J’apprécie beaucoup les efforts engagés pour préparer ces diapos, le tableau chronologique, le tableau où on peut voir les points qui font l’objet d’un consensus ou pas, tout cela était très informatif. Et je pense que ceci est très utile pour nous tous.

Je remercie tout spécialement les membres de la petite équipe EPDP qui ont beaucoup travaillé tout au long de cette période.

Ceci conclut les discussions du GAC par rapport à la protection des données et la publication de données d’enregistrement. C’est le moment de faire une pause.

---

Profitez de cette pause d'une heure et soyez de retour à la salle Zoom à 16 h 30 heure d'Hambourg, et 14 h 30 heure UTC pour commencer nos discussions sur le communiqué.

Merci à tous. Cette séance est levée, merci.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**